

INITIATIVE POPULAIRE POUR LE MAINTIEN DU BIBLIOBUS

Rapport au Conseil général

Version: 1.0 - TH 386977

Date: 22.05.2019

Auteur: Conseil communal



Table des matières

1.	Résumé				
2.	Bref ra	ppel des faits	4		
	2.1.	Historique	4		
3.	Situatio	on 2018	ε		
	3.1.	Bibliobus	ε		
	3.2.	Bibliothèques communales	6		
3.2.1	Biblioth	èque des Geneveys-sur-Coffrane	6		
3.2.2	Bibliothèque de Fontainemelon				
3.2.3	Bibliothèque de Cernier				
3.2.4	Bibliothèque de Chézard-Saint-Martin				
3.2.5	Considérations générales				
3.2.6	Biblioth	èque de La Fontenelle	8		
3.2.7	Charges	financières	8		
4.	Changements intervenus en 2019		9		
5.	Perspectives				
	5.1.	Intégration des bibliothèques communales dans le réseau du Bibliobus	10		
	5.2.	Suppression des bibliothèques communales au profit du Bibliobus	10		
	5.3.	Maintien et valorisation des bibliothèques communales	10		
6.	Impact sur le personnel communal		11		
7.	Vote à la majorité simple du Conseil général				
8.	Conclusion				
9.	Projet o	d'arrêté	13		

Liste des abréviations principales

Abréviation	Signification	Abréviation	Signification
EPT	Equivalent plein temps	LDP	Loi sur les droits politiques, du 17 octobre
			1984



Monsieur le président,

Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Résumé

À la suite du refus populaire d'adapter le coefficient fiscal de cinq points le 10 juin 2018, le Conseil communal, sur préavis de la Commission de gestion et des finances, démissionnait de l'Association du Bibliobus neuchâtelois avec effet au 1^{er} janvier 2019. L'objectif de ce retrait était une économie annuelle de CHF 143'000, correspondant à une cotisation de CHF 8.50 par habitant, les bibliothèques communales étant à même de fournir la prestation liée à la lecture publique.

Le 18 septembre 2018, une motion du groupe des Verts demandant d'étudier l'opportunité de conserver le Bibliobus plutôt que deux bibliothèques de villages était refusée par 25 voix contre 7 et 6 absentions.

Le 21 septembre 2018, l'initiative « Pour le maintien du Bibliobus dans la Commune de Val-de-Ruz » a été lancée. Elle a été remise le 14 décembre 2018 à Mme Anne-Christine Pellissier, conseillère communale, munie de 1'685 signatures. Elle comporte le texte suivant :

« Les électrices et électeurs soussigné·e·s, faisant application des articles 115 et suivants de LDP, du 17 octobre 1984, demandent au Conseil général, sur la base d'un projet du Conseil communal, l'adoption d'un arrêté concrétisant la proposition générale suivante :

- la Commune favorise la lecture tant chez les adultes que chez les adolescents et les enfants ;
- à cet effet, elle fait notamment partie de l'association du Bibliobus neuchâtelois et offre un service décentralisé de lecture publique dans les villages ainsi qu'auprès des collèges qui ne disposent pas de bibliothèques scolaires ».

En date du 25 mars 2019, le rapport relatif à la recevabilité de l'initiative communale « Pour le maintien du Bibliobus dans la Commune de Val-de-Ruz » a été adopté à l'unanimité par le Conseil général.

Le rapport qui est soumis à votre Autorité fait un état des lieux de la situation actuelle de la lecture publique à Val-de-Ruz. Il détermine également les pistes possibles de développement des infrastructures communales existantes en respectant la volonté exprimée par une partie de la population et le Conseil général de renoncer au Bibliobus.

Dès lors, le Conseil communal propose à votre Autorité de privilégier les solutions déjà existantes au sein de la Commune de Val-de-Ruz, de ne pas opposer de contre-projet à l'initiative du Bibliobus et de refuser celle-ci, laissant ainsi à la population vaudruzienne la possibilité de s'exprimer au travers des urnes.



2. Bref rappel des faits

Le Conseil général est appelé à se prononcer sur l'initiative populaire demandant le maintien du Bibliobus dans la Commune de Val-de-Ruz, ceci afin de favoriser l'accès à la lecture publique des enfants, des jeunes et des adultes via un service de prêt décentralisé. Selon l'article 117, alinéa 2 de la LDP, le Conseil communal transmet l'initiative, accompagnée d'un rapport, dans les six mois qui suivent la publication du résultat, au Conseil général. Lorsque l'initiative revêt la forme d'une proposition générale et qu'elle est soumise au vote du peuple, le Conseil général a un an pour y satisfaire si elle est acceptée. Au cours de sa séance du 25 mars 2019, le Conseil général a déjà admis à l'unanimité la recevabilité matérielle de cette initiative de portée générale.

La promotion de la lecture publique figure parmi les tâches essentielles d'une collectivité publique. Elle a notamment pour but de lutter contre l'illettrisme et de permettre l'accès gratuit de sa population à la connaissance et à la culture (article 2 de la Loi concernant l'aide à la lecture publique et aux bibliothèques, du 15 décembre 1981).

Afin que le Conseil général puisse se prononcer en toute connaissance de cause, il s'agit de revenir sur l'historique de la présence du Bibliobus au Val-de-Ruz et de présenter les différentes bibliothèques existantes sur le territoire communal.

2.1. Historique

Au moment de la fusion au 1^{er} janvier 2013, la Commune de Val-de-Ruz a repris toutes les infrastructures en place ainsi que les engagements des anciennes communes envers le Bibliobus.

- Six villages sont alors desservis par le Bibliobus: Fenin-Vilars-Saules, Dombresson, Engollon, Les Hauts-Geneveys, Montmollin et Boudevilliers, représentant environ 4'000 habitants. Le centre pédagogique de Dombresson est également membre de l'Association et bénéficie d'un arrêt sur son territoire. Il finance lui-même cette prestation.
- Deux villages sont pourvus d'une bibliothèque publique et d'une destinée à la jeunesse, soit Fontainemelon et Les Geneveys-sur-Coffrane.
- Deux collèges ont une bibliothèque scolaire offrant des livres ciblés sur les 4-12 ans. Il s'agit de Cernier et de Chézard-Saint-Martin.
- Le collège de La Fontenelle possède une bibliothèque-médiathèque destinée aux élèves du Cycle 3, conformément aux exigences cantonales en la matière.
- Le corps enseignant bénéficie d'un accès à la médiathèque de la HEP Bejune qui leur met à disposition toutes sortes d'outils, de matériel d'accompagnement, d'expositions et d'ouvrages répertoriés par degrés HarmoS.
- À noter que le site de Fontainemelon dispose également d'une ludothèque soutenue financièrement par la Commune de Val-de-Ruz (environ CHF 8'000 par année). Celle-ci fonctionne avec une équipe de bénévoles.



De 2013 à 2016, la Commune de Val-de-Ruz reste membre du Bibliobus pour les villages précédemment desservis et continue à payer une cotisation en fonction des habitants concernés. La cotisation, de CHF 7.70 en 2013 et 2014, passe à CHF 8.50 en 2015. Le temps de présence du Bibliobus sur le territoire communal est de 16 heures 30 par mois, auxquelles s'ajoute 1 heure 30 payée par la Fondation Borel.

Lors de sa séance du 3 décembre 2015, le Grand Conseil décide que la lecture publique doit être prise en charge par les Communes ce qui implique, à partir de 2016, la suppression de la subvention de CHF 480'000 à l'Association. Cette mesure sera contestée par référendum, voté le 25 septembre 2016, contraignant ainsi le Canton à réintégrer un soutien au Bibliobus. Celui-ci s'élève, à partir du budget 2018, à CHF 380'000.

En raison de ces événements, l'Association du Bibliobus décide de revoir son organisation et sa stratégie. Le groupe de travail créé pour cette occasion rend son rapport en juin 2016 et préconise les mesures suivantes :

- évaluation du coût de revient des différentes prestations (fonctionnement de l'association, visites et soutiens aux bibliothèques fixes membres du Bibliobus au nombre de sept, tournées du Bibliobus);
- ventilation des coûts sur les différentes prestations ;
- fixation d'un coût moyen/minute de présence du bus (CHF 0.475) ou par habitant (CHF 0.917);
- maintien de la cotisation de base de CHF 8.50 par habitant ;
- passage à une cotisation sur le nombre total d'habitants pour les Communes fusionnées (Milvignes, Val-de-Travers et Val-de-Ruz).

Cette nouvelle organisation ne définit donc plus les coûts en fonction des besoins estimés, mais le temps de présence du bus dans la Commune en fonction du montant de la cotisation.

Les conséquences pour Val-de-Ruz sont alors les suivantes :

- augmentation de la cotisation d'environ CHF 100'000 par année ;
- augmentation du temps de présence sur la Commune ;
- possibilité d'envisager le passage des bibliothèques de Fontainemelon et des Geneveys-sur-Coffrane sous l'égide du Bibliobus. Les achats d'ouvrages seraient repris par le Bibliobus, mais les frais de locaux et de personnel resteraient à charge de la Commune.

En date du 13 juin 2016, le Conseil communal donne son accord au paiement d'une cotisation de CHF 8.50 pour l'ensemble de sa population, ceci dans le but de maintenir la viabilité du Bibliobus. À partir de 2017, une nouvelle répartition des temps et des lieux de stationnement est réalisée sur le territoire communal afin d'optimiser au mieux le nombre de minutes à disposition. Ainsi le temps de stationnement par mois (10x par année) passe de 16 heures 30 à 40 heures. Cela a pour effet de permettre d'élargir le nombre de lieux de stationnement (Malvilliers, Fontaines, Cernier, Chézard-Saint-Martin, Coffrane, Le Pâquier), mais aussi d'augmenter le nombre d'heures de présence ou de passages selon les sites.

Parallèlement, les bibliothèques communales ont été maintenues dans leur fonctionnement historique.



- La bibliothèque de Chézard-Saint-Martin fonctionne sur le principe du bénévolat.
- La responsable de celle de Cernier est une enseignante. Elle dispose d'un défraiement.
- Les deux bibliothèques de Fontainemelon ont du personnel salarié.
- La bibliothèque jeunesse des Geneveys-sur-Coffrane fonctionne sur le principe du bénévolat.

3. Situation 2018

Le présent chapitre fait état de la situation en 2018 à Val-de-Ruz. Les coûts totaux dédiés à la lecture publique se sont élevés à CHF 309'000 répartis en trois catégories détaillées ci-après :

- Bibliobus CHF 143'000;
- bibliothèques publiques et jeunesse, environ CHF 70'000;
- bibliothèque de La Fontenelle CHF 96'000.

Les coûts 2018 de la lecture publique représentent ainsi un montant de CHF 18.20 par habitant.

3.1. Bibliobus

La cotisation au Bibliobus était de :

- CHF 42'000 en 2015;
- CHF 55'000 en 2016;
- CHF 142'000 en 2017;
- CHF 143'000 en 2018.

Ces montants couvraient, en 2018, 420 heures de présence sur la Commune de Val-de-Ruz.

Le nombre de prêts du Bibliobus en 2018 se monte à 23'585.

Le Bibliobus utilise le logiciel Netbiblio, permettant une réservation en ligne d'ouvrages.

3.2. Bibliothèques communales

3.2.1 Bibliothèque des Geneveys-sur-Coffrane

La bibliothèque des Geneveys-sur-Coffrane est située dans le collège du Lynx. Les espaces jeunesse et public sont séparés. La partie jeunesse est ouverte 70 heures par année sous la responsabilité d'une enseignante et d'un groupe de bénévoles. Les classes y ont accès à tout moment sur le temps scolaire. La bibliothèque publique est ouverte 40 heures par année.

Le budget d'achat de livres est de CHF 5'000 par année. Le salaire des bibliothécaires est de CHF 1'900 pour la partie adulte. Ce sont des bénévoles qui assurent les prêts des ouvrages jeunesse. Elles disposent d'un défraiement d'un montant global de CHF 500 pour un souper.

TH 386977 22.05.2019 6 / 13



3.2.2 Bibliothèque de Fontainemelon

La bibliothèque de Fontainemelon occupe l'équivalent de deux salles de classe dans le bâtiment de l'école enfantine. Ce bâtiment accueille également la ludothèque de Val-de-Ruz, ainsi qu'un atelier pour jeunes enfants. L'espace jeunesse est accessible en tout temps par les classes et la structure d'accueil parascolaire. L'ouverture est de 200 heures par année. La partie publique est ouverte 160 heures par année. La bibliothèque de Fontainemelon est celle qui est le plus visitée par la population vaudruzienne.

La bibliothèque de Fontainemelon est la seule des bibliothèques publiques à tenir des statistiques de prêts de livres. Ainsi ce sont 7'960 livres qui sont sortis en 2018. Elle est moyennement accessible par les transports publics, en particulier pour les personnes à mobilité réduite. En effet, l'arrêt le plus proche se situe devant le complexe scolaire où seul le bus à destination des Hauts-Geneveys passe. Depuis là, il faut monter des escaliers et un chemin en pente.

Le budget pour l'achat des livres est de CHF 7'000 par année. Le total des salaires versés est d'un peu plus de CHF 18'000 par année représentant un montant de CHF 28.25 brut par heure.

3.2.3 Bibliothèque de Cernier

La bibliothèque de Cernier est située dans le bâtiment du collège primaire. Elle a une vocation essentiellement scolaire et est accessible aux élèves du collège. Ce sont des enseignantes qui en assurent la gestion. Elles disposent d'un défraiement de CHF 1'000 par année pour assurer cette tâche. Le budget pour l'achat de livres est de CHF 1'000 également.

3.2.4 Bibliothèque de Chézard-Saint-Martin

À Chézard-Saint-Martin, c'est un groupe de bénévoles qui gère la bibliothèque qui est destinée essentiellement aux élèves du collège. Celle-ci est située à l'intérieur du collège primaire. Les bénévoles se voient offrir un repas par année. La bibliothèque dispose d'un montant de CHF 1'800 par année pour l'achat de livres.

3.2.5 Considérations générales

Mis à part le collège primaire de Cernier qui est régulièrement à l'étroit dans ses murs, la présence de la bibliothèque n'occupe pas de locaux indispensables ou nécessaires pour l'école.

Il est à noter que les utilisateurs de ces bibliothèques y sont très attachés parce qu'ils y trouvent un service de proximité, un espace de rencontre et de partage avec le personnel et les autres utilisateurs. Les bibliothécaires sont sensibles aux demandes des lecteurs et peuvent adapter leurs achats en fonction de ceux-ci. Des animations sont organisées ponctuellement à Fontainemelon.

Les bibliothèques publiques et jeunesse ne sont pas informatisées. Elles fonctionnent toujours selon le modèle de la cartothèque. L'utilisation de Netbiblio, logiciel qui équipe la bibliothèque de La Fontenelle et le Bibliobus



engendrerait des charges d'environ CHF 4'000 par année. À ce stade, les coûts uniques de désherbage (élimination des livres trop anciens et sans grand intérêt) et de transfert sur Netbiblio n'ont pas été chiffrés.

Actuellement, le loyer n'est pas valorisé dans les coûts figurant aux comptes et budget. Il est proposé dans ce rapport de ne pas tenir compte d'un loyer pour les bibliothèques scolaires qui impacte directement l'école. Par analogie avec la location de salles de classe à des écoles spécialisées, un montant de CHF 12'000 par classe, comprenant la conciergerie, est pris en considération dans le présent rapport comme loyer pour les bibliothèques (2x pour Fontainemelon et 1x pour Les Geneveys-sur-Coffrane). Ainsi, un coût annuel de CHF 36'000 est pris en compte dans le chapitre financier.

3.2.6 Bibliothèque de La Fontenelle

La bibliothèque de La Fontenelle est située dans le complexe scolaire. Elle dispose d'un vaste espace donnant un accès aisé aux ouvrages et offrant des places de travail ou de consultation des livres. Elle recense de la documentation à but scolaire, mais fait aussi une grande place à la littérature jeunesse et aux bandes dessinées.

Elle est ouverte quotidiennement pendant les heures d'école, de 08h00 à 12h00 et de 12h30 à 17h00 (sauf le mercredi après-midi), permettant aux élèves d'y trouver un espace de travail convivial et des horaires adaptés au fonctionnement du Cycle 3.

Le nombre d'ouvrages (livres, CD, DVD, etc.) prêtés est de 10'000 par année. Le nombre de documents consultés est supérieur au nombre d'emprunts.

3.2.7 Charges financières

3.2.7.1 Bibliothèques communales

Les charges de nos bibliothèques communales sont les suivantes :

Bibliothèques communales	CHF
Loyers estimés (non valorisés actuellement)	36'000
Charges de personnel	20'000
Budget achats	14'800
Divers	500
Total	71'300

Le nombre d'ouvrages à disposition est de :

jeunesse : 14'400 sans Cernier et Chézard-Saint-Martin ;

• public: 13'400.

Le nombre d'heures d'ouverture en 2018 est de 470 heures sans Cernier et Chézard-Saint-Martin.

TH 386977 22.05.2019 8 / 13



Le nombre de prêts en 2018 à Fontainemelon est de 7'960 ouvrages. Les autres bibliothèques n'ont pas de statistiques disponibles.

27'800 ouvrages sont référencés entre les bibliothèques de Fontainemelon et des Geneveys-sur-Coffrane.

3.2.7.2 Bibliothèque de La Fontenelle

Celle-ci sert des besoins scolaires plus spécifiques et ne peut être remplacée par le Bibliobus. Toutefois, son mode de fonctionnement et le niveau de formation des employées sont comparables au fonctionnement du Bibliobus, ce qui permet une certaine comparaison des coûts.

Bibliothèque de la Fontenelle	Montant CHF/année
Charges de personnel	83'300
Netbiblio Fontenelle	3'100
Budget achats	9'700
Divers	200
Total	96'300

3.2.7.3 Charges totales et comparatif 2018-2019

	2018	2019 sans Bibliobus
Bibliobus	143'000	0
Bibliothèques communales	71'300	71'300
Amendement au budget 2019		20'000
Bibliothèque Fontenelle	96'300	96'300
Total	310'600	187'600
Prix par habitant	18.30	10.05

4. Changements intervenus en 2019

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Bibliobus ne passe plus à Val-de-Ruz. Afin de compenser cette diminution de prestation, le Conseil général a voté une augmentation du budget 2019 de CHF 20'000 destinée à élargir le nombre d'heures d'ouverture, en particulier le samedi matin. Pour cette année, cette prestation est difficile à mettre en place, car nos ressources en personnel sont relativement limitées et fonctionnent en partie sur le bénévolat. Par contre, des matinées de présence en semaine ont été proposées au CSVR, ceci dans le but d'accueillir les classes des Cycles 1 et 2.

Cette augmentation de budget ouvre néanmoins des perspectives intéressantes pour un développement futur de nos bibliothèques pour le cas où l'initiative populaire serait refusée.



5. Perspectives

Il est indéniable que les habitants de Val-de-Ruz sont attachés aux solutions qui étaient mises à leur disposition. D'une part, les bibliothèques de Fontainemelon, des Geneveys-sur-Coffrane, de Cernier et de Chézard-Saint-Martin sont bien ancrées dans la vie des villages et elles bénéficient d'un certain succès tant dans l'investissement du personnel, en partie bénévole, que de la fidélité des lecteurs. Toutefois, elles ont eu de la peine à passer à leur nouveau statut de bibliothèque de Val-de-Ruz auprès des habitants des autres localités. D'autre part, le Bibliobus était très apprécié de la population qui le fréquentait avant la fusion. L'extension de l'offre à tous les villages de Val-de-Ruz a par ailleurs trouvé son public, en particulier dans les écoles.

L'augmentation importante des coûts engendrée par la nouvelle répartition des charges au sein de l'Association du Bibliobus est sans conteste difficile à supporter dans la situation financière actuelle de Val-de-Ruz. Par ailleurs, l'état des lieux réalisé montre qu'un certain nombre de prestations existent maintenant à double, en particulier pour la jeunesse à Cernier et Chézard-Saint-Martin. De même, afin de rentabiliser le temps de présence auquel la Commune a droit en fonction du prix qu'elle paie (les coûts pour les Communes ont été fixés pour assurer la survie du Bibliobus et non en fonction de la prestation demandée), il a été nécessaire de doubler le passage mensuel dans certains villages; ce deuxième passage ne rencontre cependant pas le succès escompté, les lecteurs étant habitués aux anciens horaires.

5.1. Intégration des bibliothèques communales dans le réseau du Bibliobus

Différentes solutions ont été étudiées, ceci dans le but de concilier offre en matière de lecture publique, accès à la population et charges financières. Une première solution consisterait à accepter l'initiative et à intégrer les bibliothèques des Geneveys-sur-Coffrane et de Fontainemelon au Bibliobus. L'économie réalisée serait de CHF 12'000 par année par rapport aux comptes 2018, le budget d'achat des livres étant repris par le Bibliobus, alors que les autres charges resteraient à la Commune. Le coût total par habitant serait d'environ CHF 17.60.

5.2. Suppression des bibliothèques communales au profit du Bibliobus

Une deuxième option possible est la réintégration au sein du Bibliobus et la suppression des bibliothèques publiques, les ouvrages des bibliothèques jeunesse étant intégrés dans la bibliothèque scolaire de la Fontenelle ou laissés dans les collèges. Le nombre d'heures de présence du Bibliobus à disposition selon la répartition 2018 permettrait un stationnement à Fontainemelon ainsi qu'aux Geneveys-sur-Coffrane. Le prix par habitant passerait à CHF 14.10.

5.3. Maintien et valorisation des bibliothèques communales

Cette option est celle qui a été proposée par la Commission de gestion et des finances et prise par le Conseil communal il y a une année. Elle permet de contenir les coûts de la lecture publique tout en offrant une mise à disposition d'une offre de qualité à l'ensemble de la population vaudruzienne. Différentes améliorations de la prestation peuvent être réalisées à un coût acceptable. Le Conseil général a d'ailleurs voté une augmentation de CHF 20'000 du budget 2019 destinée à élargir les heures d'ouverture. L'incertitude liée à l'initiative « Pour



le maintien du Bibliobus dans la Commune de Val-de-Ruz », ainsi que le caractère partiellement bénévole du personnel des bibliothèques a rendu cette option difficilement applicable dans l'attente d'une décision populaire.

Le passage de la gestion des prêts sur le logiciel Netbiblio permettrait d'offrir une qualité de prestations identique à celle du Bibliobus comme une consultation du catalogue, une réservation à distance et une annonce de la disponibilité de l'ouvrage demandé. Le coût annuel est estimé à environ CHF 4'000. Il offrirait également la possibilité pour les classes de réserver des ouvrages qui pourraient être livrés par le système de poste interne reliant les différents collèges.

Ainsi, le budget de fonctionnement des bibliothèques communales pourrait se décomposer de la manière suivante :

Poste	Montant CHF
Personnel bibliothèques publiques (classe 2, échelon 5) 0,5 EPT	40'000
Netbiblio	4'000
Loyer	36'000
Achats	16'000
Divers	1'000
Total bibliothèques publiques	97'000
Total avec bibliothèque de La Fontenelle	193'300
Prix par habitant	11.40

6. Impact sur le personnel communal

Toutes les options auront un impact sur le personnel communal, soit par un licenciement en cas de fermeture des bibliothèques communales, soit par un engagement de personnel formé complémentaire pour assurer une meilleure prestation. Il n'y a pas d'impact supplémentaire sur le personnel administratif de l'unité sports-loisirs-culture, quel que soit le modèle retenu.

7. Vote à la majorité simple du Conseil général

Le présent rapport requiert un vote à la majorité simple du Conseil général.



8. Conclusion

Conformément au règlement relatif aux initiatives populaires, l'initiative « Pour le maintien du Bibliobus dans la Commune de Val-de-Ruz » est soumise à votre Autorité pour traitement. Le Conseil général se trouve devant trois options possibles :

- son adoption, auquel cas l'Exécutif demandera à l'Association sa réadmission pour l'année 2020 et intègrera la somme nécessaire au budget. Dans ce cas de figure, l'initiative ne sera pas soumise à la votation populaire. Le Conseil général peut en outre se déterminer sur le maintien ou la fermeture des bibliothèques communales, ou sur leur intégration au réseau des bibliothèques du Bibliobus;
- son refus; dans ce cas, le Conseil communal sera chargé d'organiser une votation populaire;
- le renvoi du dossier à une commission chargée d'élaborer un contre-projet.

À la lumière de l'offre en matière de lecture publique à Val-de-Ruz et à la vue des coûts des différentes options présentées ci-dessus, le Conseil communal maintient la position adoptée au mois de juin 2018. Il reste persuadé qu'il est possible d'offrir des prestations de qualité au travers des bibliothèques communales et même de développer l'offre actuelle, ceci à moindre coût.

Il ne remet pas en question les avantages que le Bibliobus peut amener par une offre de très grande proximité; il regrette que le système actuel rende impossible la négociation d'un contrat adapté aux besoins réels de la Commune ou de ses contraintes financières, solution qui aurait pu permettre de contenir les coûts de la lecture publique.

Pour les raisons qui précèdent, nous vous remercions de bien vouloir prendre le présent rapport en considération et de vous prononcer sur le texte de l'initiative qui vous est soumis.

Veuillez croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 22 mai 2019

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL Le président Le chancelier C. Cuanillon P. Godat



9. Projet d'arrêté



Arrêté du Conseil général

relatif à l'initiative communale « Pour le maintien du Bibliobus dans la Commune de Val-de-Ruz »

Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz, vu le rapport du Conseil communal du 22 mai 2019 ; vu la loi sur les droits politiques (LDP), du 17 octobre 1984 ; vu le règlement général, du 14 décembre 2015, sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Rejet de Article premier :

l'initiative 1 Le Conseil général rejette l'initiative communale « Pour le maintien du Bibliobus dans la

Commune de Val-de-Ruz », conçue sous la forme d'une proposition générale et déclarée

recevable par le Conseil général en date du 25 mars 2019.

² Elle sera soumise au vote du peuple.

Exécution Art. 2:

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Val-de-Ruz, le 24 juin 2019

AU NOM DU CONSEIL GENERAL Le-la président·e Le-la secrétaire

TH 386977 22.05.2019 13 / 13